

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi dix-sept avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10/04/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoît GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU, Guy NOGRET.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2025-025 Voirie : travaux Route de la Vialière

La commission voirie présente les devis reçus pour la réalisation des travaux de voirie Route de la Vialière.

CHARIER devis de 121.043,40€ HT soit 145.252,08€ TTC

ROY TP devis de 141.721,65€ HT soit 170.065,98€ TTC

MRY devis de 103.514,40€ HT soit 124.217,24€ TTC

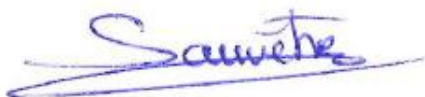
La commission voirie propose le devis le moins onéreux soit l'entreprise MRY pour la somme de 103.514,40€ HT et 124.217,28€ TTC pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'**ACCEPTER** le devis de MRY pour la somme de 124.217,28€ TTC
- D'**AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Cécile SAUVETRE



LARGEASSE, le 17 avril 2025
Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

